

Brochure n° 3332

Convention collective nationale

**IDCC : 2564. – VÉTÉRINAIRES
(Praticiens salariés)**

AVENANT N° 35 DU 26 NOVEMBRE 2013
RELATIF À LA VALEUR DU POINT AU 1^{ER} JANVIER 2014

NOR : ASET1450089M
IDCC : 2564

Entre :

Le SNVEL,

D'une part, et

La FNAA CFE-CGC ;

La FGA CFDT ;

La FSPSS FO,

D'autre part,

il a été convenu ce qui suit :

Réunis en commission nationale paritaire le 26 novembre 2013, dans le cadre de la réunion de négociation annuelle des salaires, les signataires ont décidé de fixer la valeur minimale du point à 14,45 € sur la base de 151,67 heures à compter du 1^{er} janvier 2014.

Fait à Paris, le 26 novembre 2013.

(Suivent les signatures.)